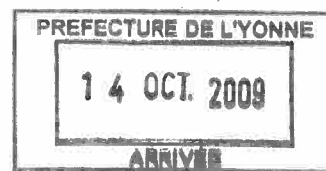


DEPARTEMENT DE L'YONNE

**Communauté de
Communes du Jovinien**



EXTRAIT

DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Conseil Communautaire

Séance du 02 Octobre 2009

**CONVOICATIONS ADRESSEES A CHAQUE CONSEILLER LE 25 SEPTEMBRE 2009
COMPTE RENDU DE SEANCE AFFICHE A LA PORTE DE LA MAIRIE DE JOIGNY LE 12
OCTOBRE 2009
NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE : 26**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le deux octobre deux mille neuf à vingt heures dans les salons de l'Hôtel de Ville de Joigny sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Présidente.

ETAIENTS PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Monsieur Ronan LAURENS, Monsieur Patrick LEMAISTRE, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Madame Frédérique COLAS, Madame Manuelle MOINE, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE.

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, représenté par Monsieur Alain GREMET,
Madame Françoise RAISON, représentée par Madame Raymonde ALLOUIS,
Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, représentée par Monsieur Yann CHANDIVERT.

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

OBJET : Election du Président. (N°43)

N°43/2009

OBJET : Election du Président.

En vertu des articles L 2122-4 alinéa 1^{er}, L 2122-5, L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil communautaire de procéder à l'élection du Président.

Il a été rappelé que cette élection doit avoir lieu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

M. Jean-Michel ROCHEFORT a fait appel à candidature.

Monsieur Nicolas SORET s'est déclaré comme candidat et a présenté son programme.

L'assemblée a procédé au vote. Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne.

Le Président ayant déclaré le scrutin clos, il a été procédé avec le Secrétaire au dépouillement, qui a donné les résultats suivants :

26 bulletins dans l'urne

25 bulletins «candidat : N. SORET »

1 bulletin blanc.

Monsieur Nicolas SORET ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé élu et installé dans ses fonctions de Président de la Communauté de Communes du Jovinien.

Pour copie conforme,

Le Président,
Nicolas SORET

